

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1346 29 décembre 1949

n° 1346 29

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1949

Date de publication

29 décembre 1949

Date du numéro

31 décembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et n° 316 du, S février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vula proposition du médecin lieutenant-colonel Helfft, médecin-chef de l'hôpital colonial,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de convalescence de deux mois à passer à Borama (Somaliand) est accordé à Barkad Waiss, cuisinier à l'Hôtel du Gouvernement pour compter du 13 décembre 1949. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.